

405

L'EXPERIENCE BELGE

ET L'UNIFICATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE

Extrait d'une intervention de M. Jean REY, ministre belge des Affaires économiques, au cours de la Conférence internationale de la Ligue Européenne de Coopération Economique sur le Marché commun.

BRUXELLES, le 20 juin 1956

-----

La Belgique peut apporter un témoignage intéressant.

Nous avons fait partie, depuis dix ans, de trois organisations économiques; c'est peut-être ce qu'elles ont de bon et de mauvais, de complet et d'incomplet, qui nous apporte, au moment que nous discutons du marché commun, quelque chose d'original.

1°. - Nous faisons partie de l'O.E.C.E. Je n'en parlerai pas longuement, non pas par manque de considération pour les efforts remarquables qui ont été accomplis dans le cadre de l'O.E.C.E. depuis sa création, mais parce que ceci ne nous est pas original à nous Belges, puisque tous les pays qui se sont exprimés ici en sont membres, et ont pu en mesurer l'excellent travail, depuis les quelques années où l'Organisation fonctionne à PARIS, et ses limitations quant aux choses qui ne peuvent pas être atteintes dans ce cadre.

2°. - Nous sommes ensuite membre du Benelux.

Je crois que c'est vraiment là que nous avons les témoignages les plus intéressants à apporter, notamment pour ceux qui regardent le Benelux du dehors.

Nous avons trois choses à dire, deux choses positives et une qui est négative.

La première chose positive que nous pouvons dire, c'est que Benelux a réussi malgré les différences de salaires, de charges sociales, par conséquent de prix de revient, vraiment extrêmement considérables au départ entre nos trois pays. C'est une chose qu'il faut constater. Quand on a réussi Benelux, on l'a réussi dans des conditions de disparité qui sont certainement au moins aussi grandes que les disparités qui peuvent exister, en ce moment même, au sein du futur marché commun entre les pays les plus éloignés quant à leur statut économique, si je puis dire, les uns des autres.

Eh bien, nous pouvons dire que Benelux a fonctionné, que nous avons réussi ce marché commun. Et à ceux qui croient qu'un pays peut être ainsi complètement submergé par les produits d'un autre pays, lorsqu'un marché commun est réalisé, je ne pourrais donner de meilleur conseil que de lire l'étude substantielle publiée par le Secrétaire général de votre Ligue, M. Lucien SERMON, qui a démontré d'une façon, me semble-t-il, lumineuse, qu'en cette matière le marché commun n'implique pas tout simplement qu'un pays, parce que ses conditions de production seraient plus économiques, ses prix de revient moins élevés qu'un autre, pratiquement prend toute la place, repousse les autres et détruit l'économie.

L'expérience de Benelux démontre le contraire. C'est une première chose qu'il faut souligner avec force.

Seconde conséquence positive de Benelux, c'est la constatation ... que les clauses de sauvegarde ont fonctionné et qu'elles ont bien fonctionné.

Des clauses de sauvegarde ont été inscrites dans les accords de 1947. On n'a pas exclu - ce serait vraiment une peinture un peu excessive! - les produits agricoles des accords de Benelux, mais on a prévu un protocole de protection spécial à l'accord de 1947, et l'on est en train maintenant, depuis 1955, de démobiliser progressivement, avec un délai de sept années dont nous sommes convenus en 1955. Si nous voulons y ajouter les dix années antérieures de Benelux, vous voyez que les évolutions, même dans une intégration comme la nôtre, sont assez lentes.

Cela est parfaitement normal, il ne faut pas s'en inquiéter pourvu que le mouvement continue.

Dans la suite, dans le domaine industriel, des difficultés ont apparu. Le Gouvernement belge qui précéda celui-ci a négocié avec succès un protocole de 1953, le Protocole de La Haye, qui a également très bien fonctionné et qui nous a permis de régler les difficultés que nous avons, avec nos partenaires hollandais ou luxembourgeois, d'une façon pleinement satisfaisante.

Je crois donc que les clauses de sauvegarde que l'on introduit dans un traité, à l'expérience, fonctionnent très bien. Je suis même tenté de convenir que nous, Belges, sommes quelque peu responsables si elles fonctionnent peut-être trop bien, si les freins sont peut-être un peu trop puissants. C'est ce que nous avons dû admettre dans les derniers temps en commençant à démobiliser notamment notre Protocole agricole.

Mais je laisse cela comme seconde constatation à l'actif de notre expérience de Benelux. Nous pouvons dire, par conséquent, que lorsqu'on prévoit une institution de marché commun avec des clauses de sauvegarde, ce ne sont pas des dispositions de style mais des clauses qui fonctionnent de façon efficace.

Troisième témoignage. Celui-là est manifestement négatif, c'est que dans le cadre de Benelux nous n'avons pas réussi, au bout de dix ans, à harmoniser nos politiques économiques générales, nous ne sommes pas parvenus à harmoniser nos régimes fiscaux, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés que nous ne l'étions au début de l'expérience.

Pourquoi? Parce que, semble-t-il, malgré la bonne volonté des trois partenaires, il nous a manqué quelqu'un, quelque chose, une institution ou des hommes, qui aient eu la tâche de nous aider à harmoniser entre nous ces motifs de difficultés.

Nous nous sommes réunis combien de fois autour de la table, tant le gouvernement précédent, celui qui l'avait précédé, que l'actuel gouvernement, avec le Gouvernement hollandais et le Gouvernement luxembourgeois. Il y a des problèmes que nous ne parvenons pas à résoudre facilement, il nous est malaisé de définir où se trouve le point d'équilibre, quelles sont les concessions qu'on devrait se faire.

On dit toujours que ce n'est pas le moment. Vous le savez, c'est ce que disent toujours les ministres des finances - que mon ami M. LIEBAERT me pardonne! - quand on leur demande des harmonisations qui se traduisent par une diminution de recettes et des dégrèvements. Ils déclarent qu'on a raison dans le principe - ainsi que le disait Lord HORE-BELISHA - mais que ce n'est pas le moment!

Eh bien, depuis dix ans ce n'est pas le moment ... Mais c'est le moment de comparer l'expérience de notre intégration de Benelux avec l'intégration de la C.E.C.A.

3°. - Nous sommes aussi membre de la C.E.C.A. et, très certainement, je ne plaide pas pour les intégrations par secteurs par rapport aux intégrations générales, mais je constate l'existence à la C.E.C.A. d'une Haute Autorité qui nous a permis non seulement de résoudre les problèmes dont le Traité de Paris a confié à la Haute Autorité la solution, ce qui est normal, mais qui nous a permis aussi de résoudre des problèmes qui nous sont personnels, des problèmes qui dépendent de l'accord et de la volonté des gouvernements, et que la présence de la Haute Autorité a permis de régler effectivement.

Je prends, par exemple, le problème de l'harmonisation des tarifs ferroviaires, l'instauration des tarifs directs internationaux. D'après le Traité, ce n'est pas la Haute Autorité qui doit les établir, c'est nous, les Six gouvernements, mais nous ne serions jamais arrivés à un accord en cette matière si nous n'avions pas eu la Haute Autorité pour nous obliger, d'abord, à négocier pour provoquer des formules, ensuite, à rapprocher les points de vue, et indiquer ce qui lui paraissait le point d'équilibre autour duquel les accords ont fini par se faire.

Je crois que ce sont là les expériences que nous apportent nos différentes intégrations économiques, les différents organismes dont nous sommes membre.